



## **PROCÈS-VERBAL**

### **Municipalité du Canton de Stratford**

La Municipalité du Canton de Stratford tient exceptionnellement à huis clos et en visioconférence, conformément aux exigences du Gouvernement du Québec, une séance ordinaire de son conseil, le dixième (10<sup>e</sup>) jour du mois de mai 2021 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle ont pris part :

M <sup>me</sup> Isabelle Couture, conseillère	Siège # 1
M. André Therrien, conseiller	Siège # 2
M. Richard Picard, conseiller	Siège # 3
M <sup>me</sup> Julie Lamontagne, conseillère	Siège # 4
M. Gaétan Côté, conseiller	Siège # 5
M. Marc Cantin, conseiller	Siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Lalumière présent.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

### **CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE**

Des demandes d'usage conditionnel de résidence de tourisme ont fait l'objet de consultation publique écrite concernant les adresses suivantes :

- 791 chemin Aylmer
- 1148 chemin de Stratford
- 542 chemin de la Baie-des-Sables
- 347 rang Beau-Lac
- 361 rang des Granites
- 163 rue des Tourterelles

Les messages et commentaires reçus des citoyens ont été déposés aux membres du conseil.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. Items statutaires**

1.1	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2	Période de questions	Information
1.3	Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 26 avril 2021	Décisions
1.4	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.5	Adoption des comptes à payer	Décision
1.6	Dépôt de la situation financière au 30 avril 2021	Information
1.7	Suivi des dossiers municipaux	Information

#### **2. Administration**

2.1	Autorisation de remboursement de dépenses des élus	Décision
2.2	Nomination - maire suppléant	Décision
2.3	Avis de motion – Projet de règlement 1192 sur les tarifs municipaux	Information

2.4	Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement 1188 sur la gestion contractuelle	Information
2.5	Entente frais bancaires Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs	Décision
2.6	Achat d'un camion pour le service des Travaux publics	Décision
2.7	Campagne de financement – Maison La Cinquième Saison	Décision
2.8	Achat d'équipement informatique pour les travaux publics	Décision
2.9	Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes – nomination d'un représentant	Décision
<b>3.</b>	<b>Infrastructures municipales</b>	
3.1	Fonds carrières et sablières - Liste des chemins admissibles	Décision
3.2	Pierre concassée – choix du fournisseur	Décision
3.3	Mesure des boues d'étang 2021	Décision
3.4	Réhabilitation du vide sanitaire – Parc du Lac-Aylmer	Décision
<b>4.</b>	<b>Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle</b>	
<b>5.</b>	<b>Services de proximité, développement et tourisme</b>	
5.1	Dépôt du rapport d'activité et des états financiers 2020 de la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer	Information
5.2	Renouvellement de l'entente avec la Société de gestion du Parc du Lac- Aylmer	Décision
5.3	Autorisation du deuxième versement prévu à l'entente avec la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer	Décision
5.4	Dépôt du rapport d'activité et des états financiers 2020 de Promotion Stratford	Information
5.5	Autorisation du deuxième versement prévu à l'entente avec Promotion Stratford	Décision
5.6	Renouvellement de l'entente avec Promotion Stratford	Décision
5.7	Demande de soutien – Classe extérieure à l'École Dominique-Savio	Décision
<b>6.</b>	<b>Communications et participation citoyenne</b>	
<b>7.</b>	<b>Vie communautaire, éducation, loisirs et culture</b>	
7.1	Gala Méritas – Polyvalente de Disraeli	Décision
7.2	Conseil sport loisir de l'Estrie – Renouvellement du statut de membre	Décision
<b>8.</b>	<b>Finances, budget et taxation</b>	
<b>9.</b>	<b>Urbanisme et environnement</b>	
9.1	Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 28 avril 2021	Information
9.2	Demande d'autorisation d'usage conditionnel de résidence de tourisme au 791 chemin Aylmer	Décision
9.3	Demande d'autorisation d'usage conditionnel de résidence de tourisme au 1148 chemin de Stratford	Décision
9.4	Demande d'autorisation d'usage conditionnel de résidence de tourisme au 542 chemin de la Baie-des-Sables	Décision
9.5	Demande d'autorisation d'usage conditionnel de résidence de tourisme au 347 rang Beau-Lac	Décision
9.6	Demande d'autorisation d'usage conditionnel de résidence de tourisme au 361 rang des Granites	Décision
9.7	Demande d'autorisation d'usage conditionnel de résidence de tourisme au 163 rue des Tourterelles	Décision
9.8	Nomination au Comité consultatif en environnement	Décision
<b>10.</b>	<b>Sécurité publique</b>	
10.1	Suivi des mesures face à la pandémie COVID-19	Information
<b>11.</b>	<b>Affaires diverses</b>	
<b>12.</b>	<b>Liste de la correspondance</b>	Information

13. Période de questions
14. Certificat de disponibilité
15. Levée de la séance

## **1. Items statutaires**

Ouverture de la séance à 19 h.

### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

Le point 5.7 est retiré de l'ordre du jour.

5.7 Demande de soutien – Classe extérieure à l'École Dominique-Savio

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que modifié.

2021-05-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **1.2 Période de questions**

Aucune question n'a été adressée au conseil.

### **1.3 Adoption des procès-verbaux**

- Séance ordinaire du 12 avril 2021

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 tel que remis par le directeur général.

2021-05-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

- Séance extraordinaire du 26 avril 2021

Il est proposé par M. André Therrien,  
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2021 tel que remis par le directeur général.

2021-05-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **1.4 Présentation des dépenses récurrentes**

La liste des dépenses récurrentes est déposée aux membres du conseil.

## 1.5 Adoption des comptes à payer

### *Liste des comptes à payer en date du 10 mai 2021*

1	INFOTECH (banque de 26 heures)	2 184,52 \$
4	STRATFORD - PETITE CAISSE (timbres et publipostage)	212,35 \$
8	DANY ST-ONGE (km avril 2021)	117,37 \$
9	BILO-FORGE INC. (ouvrage équipement jet de sable et support boîte camion RAM)	651,71 \$
10	EXCAVATIONS GAGNON & FRÈRES INC. (gravier)	492,95 \$
15	GESCONEL INC. (papeterie)	196,82 \$
17	MRC DU GRANIT (2e versement quote-part et cueillette boues septiques)	44 517,02 \$
29	VILLE DE DISRAELI (2e versement quote-part site enfouissement)	4 428,74 \$
37	ROULEAU & FRÈRES SPORTS INC. (location pompe à eau)	127,62 \$
141	LES LOISIRS ST-GABRIEL DE STRATFORD (aide financière 2021)	10 000,00 \$
479	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTEE (essence & diesel)	3 601,88 \$
480	GARAGE LUC BELIVEAU (Chevrolet Silverado 1500)	98,83 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	685,31 \$
641	PHILIPPE MERCIER (1994) INC. (Travaux électriques poste pompage égout)	133,66 \$
654	NAPA DISRAELI (0609) (gants, antigel, huile, jeu de plaquettes Chevrolet 2011)	640,53 \$
670	LE CANTONNIER (membre solidaire)	100,00 \$
689	SERV. SANITAIRES DENIS FORTIER INC. (cueillette recyclage)	5 030,16 \$
691	SINTO INC. (graisse et huile)	166,83 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC. (cueillettes composte & ordures)	11 268,88 \$
707	AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF WOLFE (plan forestier/parc Aylmer)	540,49 \$
729	GUY BELLAVANCE (vêtements de travail)	224,17 \$
762	RESSORTS ROBERTS-TRACTION MÉGANTIC (filtre)	46,26 \$
892	ATELIER R.N. SENC. (hose hydraulic)	67,34 \$
1055	LES ENT. S.C. CLASSIQUE SERVICE (balayage des rues et trottoirs)	2 089,66 \$
1066	ALSCO CORP. (nettoyage serviettes, combinaisons...)	87,56 \$
1187	SYLVIE B. BOISVERT (brosses toilette, linge microfibre et bouteilles d'eau)	25,20 \$
1226	LOCALISATION BOIS-FRANCS INC. (recherche d'une fuite réseau aqueduc)	550,96 \$
1296	XEROX CANADA LTEE (10e versement)	608,29 \$
1308	TARDIF DIESEL INC. (réservoir à air - western)	877,94 \$
1356	GROUPE ENVIRONEX (analyse eau potable et eaux usées)	426,85 \$
1361	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF (scellant)	31,59 \$
1420	PIÈCES D'AUTO L. VEILLEUX INC. (filtre à gaz et gants)	127,35 \$
1444	MIGUEL GRENIER (vêtements de travail)	199,56 \$
1530	AQUATECH (assistance technique février et mars)	2 785,46 \$
1540	CAIN LAMARRE (honoraires - article 72 de la loi compétences municipales)	58,35 \$
1558	DANIA BOISVERT (eau pour la station d'eau potable et batteries)	142,75 \$
1577	BRANDT ST. GEORGES (plaques d'usure - niveleuse)	905,46 \$
1590	DELORME LEBEL BUREAU SAVOIR S.E.N.C. (honoraires dossier M. Thibodeau)	2 754,39 \$
1597	DENYSE BLANCHET (dossiers de transition)	459,90 \$
1599	9403-9641 QUÉBEC INC. (évaluation installation trait. eaux usées/parc Aylmer)	3 104,33 \$
1600	9207-1919 QUÉBEC INC. (écrou)	110,96 \$
1601	LE GUIDE DE PAR ICITTE (publicité couleur 1/5 de page)	169,02 \$
1602	PARÉ, TANGUAY NOTAIRES INC. (honoraires - achat chemin des Parulines)	944,04 \$
1603	MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. (appel d'offres - rues des Cèdres/Elgin)	741,36 \$
1604	FONDS DES BIENS ET DES SERVICES (mise à jour - Normes ouvrages routiers)	42,23 \$
1605	GARAGE PRINCE (porte usagée droite Silverado 2011)	114,98 \$
1606	WILLIAM LECLERC BELLAVANCE (km - Palais de justice à Thetford Mines)	45,00 \$
	<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER :</b>	<b>102 936,63 \$</b>

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

2021-05-04

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par le directeur général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 1.6 Dépôt de la situation financière au 30 avril 2021

Le directeur général/secrétaire-trésorier a déposé aux membres du conseil la situation financière en date du 30 avril 2021.

#### 1.7 Suivi des dossiers municipaux

### **Vie communautaire, éducation, loisirs et culture**

Il est temps d'inscrire les enfants au Service d'animation estival, le formulaire est disponible sur le site de la Municipalité.

Les enfants de 5 à 17 ans sont invités à participer à la grande journée des petits entrepreneurs le 5 juin 2021.

Les bandes de patinoire seront installées dans les prochaines semaines.

### **Sécurité publique**

Une génératrice sera installée au bâtiment municipal afin qu'il soit opérationnel en tout temps, incluant lors de mesures d'urgence.

Un deuxième radar pédagogique sera installé dans la municipalité, mais celui-ci sera mobile pour pouvoir couvrir l'ensemble du territoire.

Le conseil invite les citoyens à s'inscrire à Bciti, afin d'être joignables en cas de mesures d'urgence.

### **Infrastructures municipales**

### **Communications et participation citoyenne**

La population sera invitée à participer à l'élaboration du plan directeur d'aménagement du parc urbain, soit par la participation au comité aviseur ou par la participation à une journée portes ouvertes. Il s'agit d'un projet qui découle du plan de développement de la municipalité.

### **Services de proximité, développement et tourisme**

Le conseil rappelle l'importance de la propreté et du civisme au Parc du Lac-Aylmer. À cause de certains événements malheureux, la barrière du parc est fermée de 19 h à 9 h. Par ailleurs, on rappelle qu'un règlement municipal également interdit de consommer de l'alcool dans les parcs, ce qui inclut le Parc du lac-Aylmer.

Promotion Stratford travaille présentement sur un guide d'accueil des nouveaux résidents et accompagne la Société de gestion du parc du lac Aylmer dans la création d'un plan d'affaires.

Les gouvernements ont annoncé des subventions pour financer les résidences non desservies par l'internet haute vitesse. Ce sont les grandes entreprises qui ont été sélectionnées pour accélérer l'implantation. Il s'agit de Sogetel pour la municipalité de Stratford. Le conseil espère qu'il y aura quand même une collaboration avec Communication Stratford.

## **Urbanisme et environnement**

Le conseil souhaite la bienvenue à Philippe Lemelin, nouvellement en poste comme inspecteur adjoint en environnement. Il sera responsable de la vérification des bandes riveraines sur le territoire de la municipalité.

La distribution des petits arbres aura lieu le 22 mai au chalet des loisirs. Il y aura également du compost à donner et la collecte de canette au profit du SAE.

Le comité d'embellissement a repris de l'activité et est présentement en train de travailler à la préparation des jardinières.

Il reste encore des postes disponibles au Comité consultatif en environnement.

## **2- Administration**

### 2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leurs fonctions les élus doivent se déplacer, occasionnant des frais pour chacun ;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu,

QUE les frais de déplacement de l' élu mentionné ci-dessous soient remboursés selon le tarif en vigueur.

DATE	NATURE	LIEU	MEMBRES DU CONSEIL
9 mars, 1 <sup>er</sup> avril, 27 avril	Déplacements CCU	Stratford	André Therrien

2021-05-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 2.2 Nomination - maire suppléant

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre du conseil afin de remplacer le maire si ce dernier est absent ou dans l'impossibilité d'agir, conformément à l'article 116 du Code municipal ;

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford nomme Mme Isabelle Couture au poste de maire suppléant pour une période de six (6) mois, débutant le 11 mai 2021 ;

2021-05-06

Qu'à ce titre elle soit désignée pour siéger au Conseil des maires de la MRC en remplacement du maire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 2.3 Avis de motion – Projet de règlement no 1192 sur les tarifs municipaux

Le projet de règlement a été déposé aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT que les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement provincial sur les conditions et restrictions applicables à l'exercice du pouvoir de tarification des municipalités (RLRQ, c. F-2.1, r. 0.2) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford entend se prévaloir de ces dispositions de la Loi ;

Je, soussigné, Richard Picard, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le projet de règlement no 1192 relatif à la tarification des biens et des services de la Municipalité.

### 2.4 Avis de motion – Projet de Règlement no 1193 modifiant le règlement no 1188 sur la gestion contractuelle

Le projet de règlement a été déposé aux membres du conseil.

ATTENDU QUE le Règlement numéro 1188 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 8 février 2021, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. ») ;

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique ;

Je, soussigné, Gaétan Côté, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le projet de règlement no 1193 modifiant le Règlement no 1188 sur la gestion contractuelle.

### 2.5 Entente frais bancaires Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs est l'institution financière de la Municipalité depuis de nombreuses années ;

CONSIDÉRANT QUE les services de la Caisse utilisés par la Municipalité occasionnent des frais fixes mensuels, des frais variables et des frais annuels ;

CONSIDÉRANT QUE de regrouper l'ensemble des services utilisés dans une entente avec la Caisse permet d'économiser sur les frais bancaires qu'elle exige ;

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

QUE la Municipalité accepte l'entente de tarification des frais bancaires proposée par la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer ladite entente.

2021-05-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 2.6 Achat d'un camion pour le service des Travaux publics

CONSIDÉRANT qu'un des camions à la disposition du Service des travaux publics a atteint sa fin de vie utile ;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer ce camion pour assurer le bon fonctionnement du service des Travaux publics ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a statué sur l'achat d'un camion usagé ;

CONSIDÉRANT qu'un budget de 30 000 \$ a été prévu au Plan triennal d'immobilisation pour cet achat ;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par le Chef des Travaux publics pour trouver un camion répondant aux besoins de la Municipalité tout en respectant le budget établi ;

CONSIDÉRANT QUE le Chef des travaux publics recommande l'achat d'un véhicule Dodge Ram 1500 2017 de chez Garage Daniel Lessard ;

Il est proposé par Gaétan Côté,  
et résolu :

D'ACHETER le camion Dodge Ram 1500 2017 de chez Daniel Lessard au prix de 31 500 \$ avant taxes ;

DE FINANCIER cette dépense à même le surplus accumulé.

2021-05-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 2.7 Campagne de financement – Maison La Cinquième Saison

CONSIDÉRANT QUE la Maison La Cinquième Saison est la seule maison de fin de vie pour la population de la MRC du Granit ;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de la Maison La Cinquième Saison tient une campagne de financement afin de constituer un fonds de dotation pour assurer la continuité de ses services ;

CONSIDÉRANT que la Fondation sollicite la participation des municipalités de la MRC du Granit à cette campagne de financement ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de soutenir cette organisation ;



Il est proposé par M. André Therrien,  
et résolu :

DE PARTICIPER financièrement à la campagne de financement de la Maison La Cinquième Saison pour un montant de 1 000 \$ par année pendant 3 ans ;

DE VERSER le premier montant de 1 000 \$ à la Fondation Maison La Cinquième Saison ;

DE FINANCIER cette dépense à même le surplus accumulé.

2021-05-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 2.8 Achat d'équipement informatique pour les travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la saine gestion des actifs municipaux est facilitée par l'utilisation d'outils numériques performants ;

CONSIDÉRANT QU'un outil informatique permet l'utilisation de programmes et applications spécifiques à la gestion des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE certaines tablettes sont conçues pour le travail extérieur ;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,  
et résolu :

D'AUTORISER l'achat d'une tablette numérique et l'équipement de protection nécessaire, pour un maximum de 1 000 \$ ;

DE FINANCER cette dépense à même le surplus accumulé.

2021-05-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 2.9 Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes – nomination d'un représentant

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1038 du Code municipal, une Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles situés sur son territoire de la Municipalité, et ce, par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil ;

Il est proposé par M. André Therrien,  
et résolu :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit mandaté par le conseil municipal pour représenter la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes de l'année 2021 et qu'elle soit autorisée à protéger la créance de la municipalité et à faire adjuger l'immeuble au nom de la municipalité s'il n'est pas vendu.

QU'en l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier, que M. Denis Lalumière, soit autorisé à représenter la municipalité et à signer tous les documents requis.

2021-05-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **3. Infrastructures municipales**

#### **3.1 Fonds carrières et sablières - Liste des chemins admissibles**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité doit constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ;

CONSIDÉRANT QUE seulement la réfection ou à l'entretien des voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances de carrières et sablières sont admissibles à l'utilisation du Fonds carrières et sablières ;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,  
et résolu :

QUE les routes suivantes soient considérées admissibles à l'utilisation du Fonds carrières et sablières :

- Chemin de la Tour ;
- Rang Elgin ;
- Rue Elgin ;
- Chemin des Berges ;
- Rang des Pins ;
- Chemin Cupra ;
- Chemin des Rocailles.

2021-05-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### **3.2 Pierre concassée – choix du fournisseur**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire procéder à l'achat de 3 500 tonnes de pierres concassées MG20-B modifié pour le rechargement de routes admissibles au fonds carrières et sablières ;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions à la suite d'un appel d'offres sur invitation ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, les deux soumissions reçues sont conformes ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est celle d'Excavation Gagnon & Frères Inc. ;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,  
et résolu :

DE RETENIR la soumission d'Excavation Gagnon & Frères Inc. au montant de 47 985 \$ avant taxes ;

DE PROCÉDER à l'achat auprès de ce fournisseur de 3 500 tonnes de pierres concassées MG20-B modifié, conditionnellement à la remise d'une analyse granulométrique et qualitative récente (moins d'un an) conforme aux exigences du MTQ ;

DE FINANCER cette dépense à même le fonds carrières et sablières.

2021-05-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 3.3 Mesure des boues d'étang 2021

CONSIDÉRANT QUE la mesure des boues d'étang permet de planifier le vidage futur des étangs ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport SOMAEU 2020 mentionnait que la hauteur des boues d'étang était à surveiller ;

CONSIDÉRANT QUE le dernier vidage de l'étang no 1 a été fait en 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE les derniers vidages de l'étang no 2 ont été en 2008 et 2016 ;

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services de SIMO pour la mesure des boues d'étang, au coût de 2 200 \$ plus taxes ;

DE FINANCER le coût à même le surplus accumulé.

2021-05-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 3.4 Réhabilitation du vide sanitaire – Parc du Lac-Aylmer

CONSIDÉRANT la responsabilité de la Municipalité d'assurer le maintien en bonne condition de ses immeubles ;

CONSIDÉRANT QUE les infiltrations d'eau et l'humidité dans le vide sanitaire du pavillon principal du Parc du Lac-Aylmer risquent d'endommager sa structure et favorisent le développement de moisissures et champignons susceptibles de présenter un risque à la santé ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer de procéder à la réhabilitation du vide sanitaire avant d'envisager des travaux de réaménagement de l'immeuble ;

CONSIDÉRANT qu'il existe que très peu d'entreprises spécialisées dans ce type de travaux ;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations d'interventions de l'entreprise FONGIX, expert en vide sanitaire ;

Il est proposé par Gaétan Côté,  
et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services de l'entreprise FONGIX pour la réhabilitation du vide sanitaire au coût de 65 085 \$ plus taxes ;

DE FINANCER cette dépense à même le surplus accumulé.

2021-05-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## 4. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

## 5. Services de proximité, développement et tourisme

### 5.1 Dépôt du rapport d'activité et des états financiers 2020 de la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer

Les membres du Conseil prennent dépôt du rapport d'activité et des états financiers 2020 de la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer.

### 5.2 Renouvellement de l'entente avec la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire d'un immeuble connu sous le nom de « Domaine Aylmer » ;

ATTENDU QUE cet immeuble a été cédé le 22 février 1999 à la Municipalité par le ministre des Ressources naturelles du Québec à des fins municipales non lucratives de loisirs ;

ATTENDU QUE des démarches sont en cours afin de transférer en faveur de la Municipalité le contrat de prêt à usage consenti le 18 août 1999 par le ministre responsable de la Faune et des Parcs du Québec au Conseil de la Culture et de l'environnement de Stratford relativement à l'utilisation des lots ou partie des lots 8 et 9 du rang IV du Canton de Stratford, connus sous le nom de « Marais Maskinongé » ;

ATTENDU que le Domaine Aylmer et le Marais Maskinongé sont désormais désignés sous le nom de « Parc du Lac-Aylmer » ;

ATTENDU QUE la Municipalité et la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer ont conclu, le 23 juillet 2019, une première entente intérimaire relative à la gestion du Parc du Lac-Aylmer ;

ATTENDU QUE l'entente intérimaire de gestion actuelle arrive à échéance le 30 juin 2021 ;

ATTENDU QUE la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer a assumé avec succès les responsabilités prévues à l'entente intérimaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite que le développement du Parc du Lac-Aylmer se poursuive sur la base du Plan directeur établi par la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer ;

ATTENDU QUE la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer souhaite poursuivre son mandat relativement à la gestion du Parc du Lac-Aylmer ;

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

DE CONCLURE avec la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer une nouvelle entente relative à la gestion du Parc du Lac-Aylmer et ce pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2024 ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer cette entente au nom de la Municipalité ;

DE NOMMER Mme Julie Lamontagne comme membre du Comité de suivi prévu à l'article 5 de ladite entente.

5.3 Autorisation du deuxième versement prévu à l'entente avec la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer

ATTENDU QUE la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer a assumé avec succès les responsabilités prévues à l'entente intérimaire ;

ATTENDU QUE la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer a déposé son rapport annuel et ses états financiers pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE le montant à verser pour l'exercice 2021 a été prévu au budget de la Municipalité ;

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

DE VERSER à la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer une somme de 20 000 \$, tel que prévu à l'entente intérimaire.

2021-05-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5.4 Dépôt du rapport d'activité et des états financiers 2020 de Promotion Stratford

Les membres du Conseil prennent dépôt du rapport d'activité et des états financiers 2020 de Promotion Stratford.

5.5 Autorisation du deuxième versement prévu à l'entente avec Promotion Stratford

ATTENDU QUE la Municipalité a conclu avec Promotion Stratford une entente de gestion relative à la délégation de mandats de développement ;

ATTENDU QUE cette entente prévoit que la Municipalité verse à Promotion Stratford une somme de 50 000 \$ à la signature de l'entente et, sous réserve de l'approbation du conseil municipal, une deuxième somme de 50 000 \$ au début de 2021 ;

ATTENDU QUE Promotion Stratford a déposé son rapport annuel et ses états financiers pour l'exercice 2020 ;

ATTENDU QUE le montant à verser pour l'exercice 2021 a été prévu au budget de la Municipalité ;

Il est proposé par M. André Therrien,  
et résolu :

DE VERSER à Promotion Stratford la somme de 50 000 \$, tel que prévu à l'entente.

2021-05-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5.6 Renouvellement de l'entente avec Promotion Stratford

ATTENDU que la Municipalité a adopté, le 1er juin 2020, un Plan de développement pour la période 2020-2030 ;

ATTENDU que ce Plan de développement prévoit la mise en place d'activités visant le développement social et économique du territoire ;

ATTENDU que Promotion Stratford est un organisme à but non lucratif dont la mission est de stimuler et soutenir le dynamisme et le développement social et économique de Stratford ;

ATTENDU que la Municipalité a conclu avec Promotion Stratford une entente relative à la délégation de mandats de développement ;

ATTENDU QUE cette entente arrive à échéance le 30 juin 2021 ;

ATTENDU QUE Promotion Stratford a assumé avec succès les responsabilités prévues à cette entente ;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,  
et résolu,

DE CONCLURE avec Promotion Stratford une nouvelle entente relative à la mise en place de programmes, de projets et d'activités visant à favoriser le développement social et économique de la communauté de Stratford et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2023 ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer cette entente au nom de la Municipalité ;

DE NOMMER Mme Julie Lamontagne comme membre du Comité de suivi prévu à l'article 5 de ladite entente.

2021-05-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## **6- Communications et participation citoyenne**

### **7. Vie communautaire, éducation, loisirs et culture**

#### **7.1 Gala Méritas – Polyvalente de Disraeli**

ATTENDU QUE certains étudiants proviennent de Stratford ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford souhaite encourager l'effort et la persévérance scolaire ;

Il est proposé par M. André Therrien,  
et résolu :

DE soutenir financièrement l'activité « Gala Méritas 2020-2021 », pour un montant de 100 \$.

2021-05-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### **7.2 Conseil sport loisir de l'Estrie – Renouvellement du statut de membre**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie est un organisme régional pouvant soutenir les municipalités dans leurs projets de développement du loisir et du sport ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stratford a bénéficié de ce soutien par les années passées ;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,

et résolu :

DE RENOUVELER l'adhésion de la Municipalité à cet organisme, au coût de 70 \$ ;

DE NOMMER M. André Therrien et M. Richard Picard pour représenter la Municipalité à l'assemblée générale.

2021-05-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## **8. Finances, budget et taxation**

## **9. Urbanisme et environnement**

### **9.1 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 28 avril 2021**

Les élus ont reçu le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 avril 2021.

### **9.2 Demande d'autorisation d'usage conditionnel de résidence de tourisme au 791 chemin Aylmer**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement no 1182 sur les usages conditionnels, lequel est entré en vigueur le 11 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les usages conditionnels précise les conditions par lesquelles la Municipalité peut autoriser un usage conditionnel, notamment pour exploiter une résidence de tourisme ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel sont analysées par le Comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel font l'objet de consultation publique avant que le conseil municipal ne prenne sa décision ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme présentée par les propriétaires de l'immeuble situé au 791 chemin Aylmer a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet de consultation publique ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser cette demande ;

CONSIDÉRANT les avis reçus dans la consultation publique ;

Il est proposé par M. Marc Cantin,  
et résolu :

D'AUTORISER l'usage conditionnel de résidence de tourisme au 791 chemin Aylmer et ce, pour une période de vingt-quatre (24) mois, tel que prévu au Règlement.

2021-05-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 9.3 Demande d'autorisation d'usage conditionnel de résidence de tourisme au 1148 chemin de Stratford

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement no 1182 sur les usages conditionnels, lequel est entré en vigueur le 11 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les usages conditionnels précise les conditions par lesquelles la Municipalité peut autoriser un usage conditionnel, notamment pour exploiter une résidence de tourisme ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel sont analysées par le Comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel font l'objet de consultation publique avant que le conseil municipal ne prenne sa décision ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme présentée par les propriétaires de l'immeuble situé au 1148 chemin de Stratford a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet de consultation publique ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a reçu le consentement écrit de ses deux voisins pour faire de la location et qu'aucun citoyen n'a formulé d'objection à l'autorisation de cet usage conditionnel ;

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

D'AUTORISER l'usage conditionnel de résidence de tourisme au 1148 chemin de Stratford et ce, pour une période de vingt-quatre (24) mois, tel que prévu au Règlement.

2021-05-23

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 9.4 Demande d'autorisation d'usage conditionnel de résidence de tourisme au 542 chemin de la Baie-des-Sables

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement no 1182 sur les usages conditionnels, lequel est entré en vigueur le 11 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les usages conditionnels précise les conditions par lesquelles la Municipalité peut autoriser un usage conditionnel, notamment pour exploiter une résidence de tourisme ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel sont analysées par le Comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel font l'objet de consultation publique avant que le conseil municipal ne prenne sa décision ;



CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme présentée par les propriétaires de l'immeuble situé au 542 chemin de la Baie-des-Sables a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet de consultation publique ;

CONSIDÉRANT les caractéristiques du terrain où se situe l'immeuble visé et tout particulièrement ses dimensions réduites ;

CONSIDÉRANT l'opposition de nombreux citoyens à l'ajout de nouvelles résidences de tourisme dans le secteur ;

Il est proposé par M. André Therrien,  
et résolu :

DE REFUSER la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme au 542 chemin de la Baie-des-Sables.

2021-05-24

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 9.5 Demande d'autorisation d'usage conditionnel de résidence de tourisme au 347 rang Beau-Lac

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement no 1182 sur les usages conditionnels, lequel est entré en vigueur le 11 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les usages conditionnels précise les conditions par lesquelles la Municipalité peut autoriser un usage conditionnel, notamment pour exploiter une résidence de tourisme ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel sont analysées par le Comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel font l'objet de consultation publique avant que le conseil municipal ne prenne sa décision ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme présentée par les propriétaires de l'immeuble situé au 347 chemin Beau-Lac a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet de consultation publique ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de cet immeuble effectuent de la location à court terme depuis plusieurs années à Stratford ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses plaintes ont été signalées à la Municipalité pour d'autres adresses appartenant aux mêmes propriétaires ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande ;

CONSIDÉRANT les avis reçus dans le cadre de la consultation publique ;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,  
et résolu :

DE REFUSER la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme au 347 rang Beau-Lac.

2021-05-25

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.6 Demande d'autorisation d'usage conditionnel de résidence de tourisme au 361 rang des Granites

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement no 1182 sur les usages conditionnels, lequel est entré en vigueur le 11 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les usages conditionnels précise les conditions par lesquelles la Municipalité peut autoriser un usage conditionnel, notamment pour exploiter une résidence de tourisme ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel sont analysées par le Comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel font l'objet de consultation publique avant que le conseil municipal ne prenne sa décision ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme présentée par les propriétaires de l'immeuble situé au 361 rang des Granites a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet de consultation publique ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires effectuent de la location à court terme depuis plusieurs années à Stratford ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses plaintes ont été signalées à la Municipalité pour d'autres adresses appartenant aux mêmes propriétaires ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande ;

CONSIDÉRANT les avis reçus dans le cadre de la consultation publique ;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,  
et résolu :

DE REFUSER la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme au 361 rang des Granites.

2021-05-26

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.7 Demande d'autorisation d'usage conditionnel de résidence de tourisme au 163 rue des Tourterelles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement no 1182 sur les usages conditionnels, lequel est entré en vigueur le 11 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les usages conditionnels précise les conditions par lesquelles la Municipalité peut autoriser un usage conditionnel, notamment pour exploiter une résidence de tourisme ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel sont analysées par le Comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel font l'objet de consultation publique avant que le conseil municipal ne prenne sa décision ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme présentée par les propriétaires de l'immeuble situé au 163 rue des Tourterelles a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet de consultation publique ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires effectuent de la location à court terme depuis plusieurs années à Stratford ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses plaintes ont été signalées à la Municipalité pour d'autres adresses appartenant aux mêmes propriétaires ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande ;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,  
et résolu :

DE REFUSER la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme au 163 rue des Tourterelles.

2021-05-27

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 9.8 Nomination au Comité consultatif en environnement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le Règlement no 1154 constituant un comité consultatif en environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit que le comité consultatif en environnement est composé de 7 membres, dont 5 personnes non élues, nommées par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres non élus sont nommés pour un mandat de deux ans, renouvelable ;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de Mme Marie-Chantale Gagnon et de Mme Marianne Prévost-Lizotte sont réputés terminer en mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a eu lieu dans les éditions du Stratford-Info de mars et avril ;

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de M. Éric Olivier ;

Il est proposé par M. Marc Cantin,  
et résolu :

DE NOMMER M. Éric Olivier comme membre du comité consultatif en environnement et ce, pour un mandat de 2 ans.

2021-05-28

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## 10. Sécurité publique

### 10.1 Suivi des mesures face à la pandémie COVID-19

Le bureau municipal est fermé, donc nous invitons les citoyens à faire leur demande par courriel ou téléphone lorsque possible et de prendre rendez-vous lorsque la présence est requise.

**11- Affaires diverses**

**12- Liste de la correspondance**

**13- Période de questions**

**14- Certificat de disponibilité**

Je soussigné, William Leclerc Bellavance, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce dixième (10<sup>e</sup>) jour de mai 2021.

**15- Levée de la session régulière**

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,  
et résolu :

Que la séance soit levée à 20 h 50.

2021-05-29

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)



Denis Lalumière  
Maire



William Leclerc Bellavance  
Directeur général et secrétaire-trésorier